pelle que, lors de la première guerre, quand nous nous sommes enrôlés, nous ne son-

gions pas aux pensions, probablement pas plus que vous-mêmes.

s'est dit

T. Nous

at mieux

ovens de

et de nos

ièrement.

groupes.

ce qu'ils

esquelles

rtout de

eux qui,

us pour-

ité. On

seraient

ient une

res pour

ile, mes-

nous fai-

é depuis

icles qui

absolu-

a femme

i un em-

pendant,

va queln de ces

apitaine

-bas afin

ock. Le

de cette

respon-Soldats,

été inva-

i ont été

te en soi.

que nous

s raisons.

me 18p-

Savez-vous quand j'ai entendu parler de pensions pour la première fois? C'est en causant avec une infirmière de l'armée impériale à Londres. Je n'en avais eu jusque-là aucune idée. Je n'avais jamais compté que mon pays me verserait une pension. Je suis content que mon pays ait songé à m'en servir une. Vous voyez ces hommes qui se plaignent que leurs pensions sont restées les mêmes depuis vingt-sept ans. Eh bien, messieurs, ma pension, ce qu'on appelle ma pension pour invalidité résultant de la guerre, n'a pas changé depuis trente-deux ans et demi. On m'a accordé une pension à titre de lieutenant en septembre 1916, lors de l'application de la première Loi des pensions. Je me rappelle qu'à cette époque, un de mes bons amis, A. G. Veits, le premier Canadien qui perdit la vue durant la première guerre, en mai 1915, se vit accorder, à son retour au printemps de 1916, une pension de \$22 par mois pour cécité totale. C'est tout ce qui était prévu à cette époque. À l'automne de la même année, il obtint, pour cécité totale, \$50 par mois sous forme d'indemnité de vie chère. En 1925, les deux sommes furent réunies.

Je songe souvent à ces questions, comme vous devez le faire vous-mêmes. Il y a certaines choses qui me paraissent vitales et fondamentales. Je dois dire tout d'abord que les hommes qui ont servi durant la première guerre et la seconde ont été poussés à le faire par l'intérêt qu'ils portaient à leur pays. Je reconnais que quelques-uns y sont allés par esprit d'aventure. D'autres ont peut-être été attirés par la solde, je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit, ils y sont allés. En face du danger qui menaçait le Canada, le peuple et le gouvernement de notre pays attendaient d'eux une certaine tâche. En accomplissant cette tâche, ces hommes devaient courir des risques. Et pour avoir couru les risques inhérents à la tâche qu'on attendait

d'eux, 100,000 hommes ne sont pas revenus de ces deux guerres.

Le capitaine Woodcock a dit tout à l'heure que les invalidés se demandent peutêtre si leur retour a été mal accueilli. Nous ne voulons pas qu'ils pensent cela. Nous sommes certains qu'ils ne le pensent pas. Je suis certain que la plupart ne pensent pas ainsi. Cependant, comme nous l'avons fait remarquer ce matin dans notre exposé, on calcule que le degré d'invalidité varie de 0 à 100 p. 100. Or ce maximum n'est pas suffisant, car nous avons, ici même dans cette salle, des cas d'invalidité de 150, 200, 225 p. 100 et même davantage.

Pensons un peu à ce que cela comporte. Cela signifie que non seulement ces hommes ont à souffrir d'une certaine infirmité, mais que cette infirmité entraîne des dépenses. Ainsi un des membres de notre délégation a une jambe artificielle,

ayant eu sa jambe amputée au-dessus du genou.

Vous êtes-vous jamais arrêtés à penser aux inconvénients que cette infirmité impose à un homme ainsi affligé quand il monte de la chaussée de la rue au trottoir? Il lui faut d'abord s'arrêter en faisant reposer le poids de son corps sur sa jambe artificielle, puis monter sur le trottoir en se servant de sa bonne jambe; s'il lui arrive de faire le contraire, il tombe sur le nez. C'est la même chose pour monter chaque marche d'un escalier. Un de nos amputés, qui était hospitalisé à St-Dunstan, à Londres, en a fait une douloureuse expérience en montant l'escalier des tramways souterrains. Il était accompagné d'un homme inexpérimenté qui l'aidait à monter. Au sommet de l'escalier, il essaya de monter une marche en avançant sa jambe artificielle la première. Comme cette jambe avait un genou fixe, il ne put réussir à monter et il dégringola une soixantaine de marches de béton. Il faillit en mourir et perdre sa bonne jambe. Voilà un exemple de ce qu'ont à endurer ces hommes.

On n'a jamais encore pu imaginer une jambe artificielle permettant le contrôle parfait du genou.

Voyez ce qui est arrivé au capitaine Woodcock, qui vient de vous parler. Le capitaine Woodcock se trouvait dans une barge d'embarquement à Dieppe, commandant son peloton. Au moment où cette barge touchait la rive, un obus tomba et éclata, tuant tous les hommes de la barge, sauf le capitaine Woodcock. La barge sombra, mais l'eau n'était heureusement pas profonde. Le capitaine Woodcock,